



DEVOIRS et RECONNAISSANCE

Monsieur le Président de la République

L'association « Sentinelles de la Nation », que nous avons l'honneur de diriger, a pour vocation d'honorer les héros ordinaires d'aujourd'hui, les enfants que la Nation a placés comme Sentinelles aux avant-postes pour assurer la sécurité des Français. Ces Sentinelles sont gendarmes, policiers, militaires, pompiers, douaniers mais aussi soignants ou représentants de l'Etat. Ces acteurs du quotidien sont les premiers et derniers remparts de la démocratie, de la capacité à se reconnaître membres d'une même communauté nationale, à en assumer le destin et à en forger la résilience. Pour que la résilience dure dans le temps, la cohésion nationale doit être entretenue par la solidarité et par le soutien à ces combattants du quotidien. Aujourd'hui, les Sentinelles de la Nation sont placées en première ligne face au terrorisme et à la violence en général.

Dans cet esprit, il nous paraît essentiel d'instaurer une Journée nationale des Sentinelles de la Nation afin de témoigner notre reconnaissance aux Sentinelles vivantes qui accomplissent leur devoir et assurent chaque jour la Sécurité des Français, sans oublier de rendre l'hommage dû à leurs morts.

Plus que jamais, la promotion des valeurs de la communauté nationale nous semble cruciale pour endiguer les tendances aux replis communautaristes, aux dérives quotidiennes qui constituent l'antichambre du pire. Si une communauté nationale est toujours riche de sa diversité, elle est avant tout cimentée par des valeurs communes. Chaque jour, ces valeurs républicaines sont défendues par les Sentinelles. C'est pour cela qu'elles doivent se sentir soutenues par la communauté nationale tout entière.

Face à une menace prégnante, multiscalaire et polymorphe, il est essentiel que la Nation Française perpétue et renforce la cohésion dont elle a fait preuve le 28 mars 2018 lors de l'hommage aux Invalides qui a suivi l'assassinat d'Arnaud Beltrame. Ce jour-là, la Nation s'est ressoudée autour de son chef, de son héros et de ses Sentinelles. Elle a manifesté de façon éclatante son unité. C'est bien cet « esprit du 28 mars » qu'il y a lieu de pérenniser par des actions quotidiennes et par un temps fort annuel.

Nous comptons sur vous pour soutenir notre action et en particulier l'instauration d'une « Journée nationale des Sentinelles de la Nation », qui pourrait tout naturellement être le 28 mars de chaque année.

Nous restons à votre disposition et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Thibault de MONTBRIAL
Avocat à la Cour

Thibault de MONTBRIAL
Vice-Président
0615046357
tdm@sentinellesdelanation.fr

Col(CR) Gérard CHAPUT
Président
0625421427

chaput.gerard30100@sentinellesdelanation.fr